

A SIGNER ET RENVOYER IMMEDIATEMENT, AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE

Résolution à l'attention du Conseil d'Etat

- Le personnel soignant salue la proposition du Conseil d'Etat d'octroyer 20% de compensation en temps de 20h00 à 6h00, tel qu'il le revendique depuis des années. C'est une amélioration importante et nécessaire, en particulier pour la nouvelle génération de soignant-e-s.
- Le personnel regrette cependant que l'Etat refuse d'entrer en matière sur la question de la rétroactivité, de nombreux/-euses employé-e-s s'étant vu priver de plusieurs centaines – voire milliers – d'heures de récupération.
- Par ailleurs, le Conseil d'Etat ne prend pas en compte les intérêts du personnel âgé de plus de 50 ans, qui ne profitera pas ou peu des indemnités de 20%, ni des personnes qui ont un solde d'heures élevé et qui risquent de ne pas retrouver l'intégralité de ces heures, même avec l'introduction d'indemnités de 20%.

Dans le cadre de ces nouvelles négociations, le personnel demande au Conseil d'Etat :

- **d'octroyer la totalité de la rétroactivité** aux personnes âgées de 50 ans ou plus au cours de l'année 2013.
- d'octroyer un **forfait progressif au reste du personnel** ayant droit au rétroactif, OU au moins de garantir que le personnel ne perde aucune des heures auxquelles il a droit :

Pour toutes les personnes qui s'annoncent, le HFR et le RFSM leur calculent les heures de récupération qui ne leur ont pas été octroyées au cours des dernières années. Lors de leur départ du HFR ou du RFSM, on déduit de ce total les heures « gagnées » grâce à l'octroi d'indemnités de 20% à la place de 10%. Le solde leur est payé.

- de **garantir les postes nécessaires** dans les services concernés.

Nom, prénom	Lieu de travail et service	Signature